

**COMPTE-RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

**Etaient présents** : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, MILLERIOUX Damien, LAMARCHE Catherine et NAULEAU Daniel.

**Etaient absents excusés** : GAULT Isabelle, AUBRUN Thomas, BOUDIER Mickaël METAIS Jacques pouvoir à BRAUD Catherine

**Secrétaire de séance** : NAULEAU Daniel

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

M ; le Maire demande aux conseillers la possibilité de rajouter à l'ordre du jour en point 4 : règlement intérieur du CCAS de Gourgé.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité

**Mouvements pendant la séance** : pour le point 3 : **Demande de subvention exceptionnelle Comité de fêtes**, M. MILLERIOUX Damien ne prend pas part au débat et au vote.

**1 – Demande de subvention Département pour diagnostic et maîtrise d’œuvre travaux église**

Il est présenté au Conseil Municipal la possibilité de demande de financement pour le diagnostic et la maîtrise d’œuvre des travaux de l’église Saint Hilaire.

Le coût prévisionnel total est de 90 360.40 H.T. pour cette maîtrise d’œuvre.

Une demande de subvention a été demandée à la DRAC pour un montant de 36 144 €

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>DEPENSES H.T.</b>	<b>RECETTES</b>
	DRAC 36 144 .00€
Maitrise d’œuvre 90 360.40€	DEPARTEMENT 36 867.20€
	AUTOFINANCEMENT 20 % 17 349.20€

Dans le cadre du dispositif du Fonds de solidarité départementale 2022/2026 la Commune de Gourgé peut prétendre au solde de 46 599 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet, de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Solidarité Départementale.

**2 – Protection Sociale Complémentaire - Santé et Prévoyance**

La Commune a l'obligation de proposer un dispositif santé et prévoyance avec versement d'une participation à partir 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Commune a déjà délibéré le 29 janvier 2025 sur les montants de participation employeur, à savoir :

- 15 € santé par agent et 15 € prévoyance par agent qui existe déjà depuis 2014.
- La consultation par le CDG 79 pour le choix des prestataires a retenu la MNT ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour définir le dispositif de participation : convention de participation (contrat collectif) ou labellisation (contrat individuel).

Si contrat collectif : adhésion à la convention de participation CDG 79 : voir procédure 150 € pour 1 risque ou 250 € les deux risques « santé et prévoyance », montant versé en une seule fois pour 6 ans

Après discussion et délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de choisir la convention de participation et le contrat collectif pour les deux risques santé et prévoyance et donne l'autorisation à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à son exécution.

### **3 – Demande de subvention exceptionnelle par le Comité de fêtes**

M MILLERIOUX sort de la salle de Conseil et ne prend pas part à cette délibération.

le 13 juillet a eu lieu un concert de Yarol Poupot organisé par le Comité des fêtes.

Pour cette manifestation le Comité des fêtes a engagé comme dépense :

- 4 500.00 € pour le groupe du musicien Yarol Poupot
- 550.00 € pour DJJB, le DJ qui a animé la soirée à la suite du concert
- 905.53 € pour les agents de sécurité
- 2 578.50 € pour le CARUG
- 384.22 € au PROXI
- 60.00 € à JAQ & THI pour location de remorque
- 100.00 € à M Gourbault pour location de remorque
- 110.00 € à la petite marmite pour les plateaux-repas des artistes
- 2 584.20 € à RENAUDIN pour la bière
- 663.53 € pour la SACEM

Ce qui fait un montant de dépense de 12 435.49 € pour des recettes de buvettes de 7 986.49 € soit un déficit de 4 449.49 €.

Le comité des fêtes demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir couvrir ce déficit en lui attribuant une subvention exceptionnelle.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle, au Comité Des fêtes, de 4 449.49 € pour couvrir le déficit.

### **4 – Règlement intérieur du CCAS**

M MILLERIOUX Damien réintègre la salle du Conseil.

Les membres du CCAS ont décidé de rédiger un règlement pour les demandes de soutien afin de clarifier les interventions des travailleurs sociaux et les possibilités d'accès à ces aides.

Après avoir soumis aux membres du Conseil Municipal ce règlement et après délibération, il a été accepté à l'unanimité.

### **5 – Infos diverses**

- Samedi 4 octobre aura lieu à Assais une cérémonie de remise de drapeaux, M. Nauleau représentera la commune
- Dimanche 5 octobre aura lieu la “Cérémonie Commémorative des Résistants Déportés Morts En Déportation” à Lageon.

- OCTOBRE ROSE : Le tour de la salle des associations va être décoré sur ce thème
- Une soirée disco va être organisée le 18 octobre à 20h30 dans la salle multiculturelle en partenariat avec la Pyramide et le Comité des fêtes. Le bénéfice des buvettes lors de cette soirée sera reversé à la ligue contre le cancer. La salle multiculturelle sera mise à disposition gracieusement par la commune.  
De plus l'association la Dynamique organise le “ SOUTIEN GOURGE”, le 19 octobre, à partir de 8h30, des randonnées au départ de la salle multiculturelle.  
les bénéfices de cette journée seront reversés aussi à la “Ligue contre le cancer”
- Le repas des anciens aura lieu le 29 novembre, il aura pour thème “Noël en alsace”
- La commune a reçu le jugement de la cour d'appel concernant Mme Minto Patricia

## 6 – Questions diverses

Néant

## Fin du Conseil Municipal à 21 HEURES 20 MN

### Rappel des délibérations du 1<sup>er</sup> octobre 2025

1. Demande de subvention Département pour diagnostic et maîtrise d'œuvre travaux église
2. Protection Sociale Complémentaire - Santé et Prévoyance
3. Demande de subvention exceptionnelle Comité de fêtes
4. Règlement intérieur du CCAS

## CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques Pouvoir à BRAUD Catherine
AUBRUN Thomas  Absent	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël  Absent	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle  Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien